

Séance extraordinaire du 22 septembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont tenue le jeudi 22 septembre 2022 à 19h00 à la salle Lévis St-Yves, 2451 rue Camirand.

Sous la présidence de Monsieur Denis Bergeron, maire par intérim.
Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

Martin Harvey	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Régent Michaud	siège no 3
Sylvie Lacoursière	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5
Georges Lysight	siège no 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal, Mme Nicole Gagnon réceptionniste, a donné par courriel ou en mains propres un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi. De ce fait étant tous présents, ils renoncent individuellement à l'avis de convocation.

CERTIFICAT DE NOTIFICATION

Je soussigné, Martin Harvey conseiller agissant à titre de secrétaire de séance confirme que les avis de convocation pour la séance extraordinaire du 22 septembre 2022 ont été remis de la façon suivante :

À Monsieur Martin Harvey par courriel;
À Madame Doris Jetté, par courriel;
À Monsieur Régent Michaud, par courriel;
À Madame Sylvie Lacoursière, par courriel;
À Monsieur Denis Bergeron, par courriel;
À Monsieur Georges Lysight, en mains propres;

Ce qui constitue une notification au sens de l'article 134 du code de procédure civile du Québec.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de Monsieur Denis Bergeron, maire par intérim.

239-09-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Georges Lysight appuyé par Mme Sylvie Lacoursière et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. La maire demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Nomination d'un secrétaire d'assemblée
- 3) Autorisation de signer les documents légaux pour le financement du Règlement d'emprunt 307-22 (financement des fosses septiques des résidences isolées)
- 4) Période de questions
- 5) Clôture de séance

240-09-2022 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Le conseiller Martin Harvey se porte volontaire pour agir exceptionnellement à titre de secrétaire pour la séance extraordinaire de ce jour. En conséquence, il ne pourra pas participer au débat ni voter tel que spécifié par la loi.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Régent Michaud appuyé par Mme Sylvie Lacoursière et résolu de nommer M. Martin Harvey secrétaire pour la présente assemblée.

241-09-2022 AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS LÉGAUX POUR LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 307-22 (FINANCEMENT DES FOSSES SEPTIQUES POUR DES RÉSIDENCES ISOLÉES)

CONSIDÉRANT la résolution 221-08-2022, décrétant un emprunt temporaire de 330 000\$, pour le financement du Règlement d'emprunt 307-22, concernant les travaux autorisés en vertu du programme d'aide en matière d'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Georges Lysight appuyé par M. Régent Michaud et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-

Prémont, autorise le maire par intérim, monsieur Denis Bergeron, ainsi que la greffière-trésorière par intérim, madame Karine Trahan à signer tous les documents légaux nécessaires à cette fin.

PÉRIODE DE QUESTIONS

242-09-2022 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Régent Michaud appuyé par Mme Sylvie Lacoursière et résolu de clore la présente séance à 19h07.

Denis Bergeron
Maire par intérim

Martin Harvey
Secrétaire de la séance

Je, Denis Bergeron maire par intérim, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.